

SESSION ORDINAIRE DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 79<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Dimanche 30 Novembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal
2. — Modification du règlement du Conseil de la République. — Suite de la discussion d'une proposition de résolution.
  - Rejet, au scrutin public à la tribune, d'une motion préjudicielle.
  - Demande de suspension de séance: MM. Dulin, Léo Hamon, Serge Lefranc.
  - Rejet, au scrutin public, de la proposition de M. Serge Lefranc.
  - Rejet de la proposition de M. Léo Mauvais.
  - Adoption de la proposition de M. Léo Hamon.
  - Passage à la discussion de l'article unique.
  - Amendement de M. Marcel Guyot: MM. Marcel Guyot, Trémintin, président et rapporteur de la commission du suffrage universel. — Renvoi du scrutin public à la tribune à une séance ultérieure.
3. — Règlement de l'ordre du jour. — MM. Léo Hamon, le président, Marrane, Hauriou.
  - Rejet au scrutin public, après pointage, de la proposition de M. Marrane.
  - Rejet de la proposition de M. Serge Lefranc.
  - Adoption au scrutin public, après pointage, de la proposition de M. Hauriou.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à sept heures quinze minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique, sommaire de la précédente séance, a été affiché.

Il n'y a pas d'observation?...  
Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

M. Georges Marrane. Nous nous y associons!

— 2 —

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Suite de la discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin public à la tribune sur la question préalable opposée par M. Lemoine à la proposition de résolution de MM. Walter, Roubert, Charles Brune et Georges Perrot, tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues, en appelant d'abord ceux dont le nom commencera par la lettre qui va être tirée au sort.

(Le tirage a lieu.)

M. le président. Le sort a désigné la lettre « L ».

Le scrutin est ouvert.  
(Le scrutin, ouvert à sept heures vingt minutes, est clos à huit heures vingt minutes.)

M. le président. Personne ne demande le scrutin?...  
Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à procéder au dépouillement et au pointage.

La séance est suspendue pendant cette opération.

(La séance, suspendue à huit heures vingt minutes, est reprise à huit heures cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.  
Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants.....	122
Majorité absolue.....	62
Pour l'adoption.....	31
Contre .....	81

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Il reste maintenant à aborder l'examen de l'article unique constituant la proposition.

M. Dulin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Je pense que tous mes collègues du Conseil seront d'accord pour que nous suspendions la séance jusqu'à ce soir dix-huit heures... (Protestations à gauche et au centre) ...parce que nous ne savons pas à quelle heure la Chambre nous renverra le projet.

Nous avons fait toute la nuit un travail inutile et tout le monde, y compris le personnel de cette Assemblée, qui a également passé la nuit, serait heureux de se reposer jusqu'à six heures du soir, puisque nous sommes appelés à passer toute la nuit prochaine.

M. Léo Hamon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le président, je constate que la question préalable a été écartée. Je suppose que nous allons venir au fond et, dans ma juvénile naïveté, je crois que cela peut être réglé très rapidement.

Par conséquent, si nous pouvons en terminer en une demi-heure ou une heure, il est inutile de suspendre et, dans le cas contraire, c'est que l'on se trouve devant une mauvaise volonté, devant laquelle certains membres de l'Assemblée ne sont pas disposés à capituler. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Serge Lefranc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lefranc.

M. Serge Lefranc. Mesdames, messieurs, nous siégeons depuis hier, quatorze heures trente, sans déssemparer.

Au centre. Par votre faute.

M. Serge Lefranc. Je fais miennes, au nom du groupe communiste, les paroles prononcées par M. Dulin, à savoir que le personnel siège ici depuis hier, quatorze heures trente, et qu'il est absolument impossible d'exiger davantage de ce personnel.

Au centre. Quelle audace!

M. Chaumel. C'est de la démagogie.

M. Serge Lefranc. Vous avez votre opinion sur la question, nous pouvons avoir la nôtre.

Dans ces conditions, le groupe communiste reste fidèle à la proposition qu'il a faite hier et vous rappelle qu'il eût été plus sage de l'accepter. Le Gouvernement nous avait promis une déclaration à une heure trente, puis à cinq heures, et je cherche vainement sur les bancs du Gouvernement où sont MM. les ministres.

Je pense qu'il serait nécessaire d'accepter ma proposition et de renvoyer à mardi la suite de la discussion. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Comme vous l'avez entendu, trois propositions ont été faites. Je les résume: M. Dulin demande que la séance soit suspendue et renvoyée à dix-huit heures; M. Léo Hamon demande, au contraire, que l'on continue à siéger sans déssemparer; enfin, M. Serge Lefranc demande que la suite de la discussion soit renvoyée à mardi après-midi.

M. Marrane. Nous déposons une demande de scrutin ordinaire sur la proposition de M. Lefranc.

M. le président. Il n'y a pas d'autre proposition?

La proposition de M. Lefranc de tenir séance mardi après-midi, fixant la date la plus éloignée, a la priorité.

Je la mets aux voix.

M. Marrane. Je vous demande pardon, monsieur le président, notre demande de scrutin visait, dans notre esprit, un scrutin, non pas à la tribune, mais par bulletins.

M. le président. Je tiens à préciser que le scrutin ordinaire peut aussi être un scrutin à main levée. Vous demandez donc un scrutin public?

M. Marrane. Oui, monsieur le président.

M. Hyvard. Sans doute pour permettre au personnel d'aller plus vite se reposer!

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin sur la proposition de M. Marrane tendant à fixer la prochaine séance au mardi 2 décembre.

Nombre de votants.....	290
Majorité absolue.....	146
Pour l'adoption.....	84
Contre .....	206

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je vais maintenant mettre aux voix la proposition de M. Dulin.

**M. Dulin.** Je retire ma proposition. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Léon Mauvais.** Nous reprenons la proposition de M. Dulin.

**M. le président.** Cette proposition, je le rappelle, tend à renvoyer la séance à dix-huit heures.

Je la mets aux voix.

(*La proposition n'est pas adoptée.*)

**M. le président.** La troisième et dernière proposition est celle de M. Léo Hamon, qui demande la continuation des débats sans désemparer.

Je mets aux voix cette proposition.

(*Cette proposition est adoptée.*)

**M. le président.** La séance continue. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je donne lecture de l'article unique :

« L'article 75 du règlement est complété comme suit :

« Le scrutin public à la tribune ne peut être demandé qu'une seule fois par les conseillers appartenant à un même groupe (membres du groupe ou apparentés) au cours d'un débat portant sur un projet législatif ou sur une proposition d'initiative parlementaire. »

Sur cet article, j'ai été saisi de quatre amendements :

Le premier, présenté par M. Guyot et les membres du groupe communiste et apparentés, tend à remplacer les mots « qu'une seule fois » par les mots « que trois fois ».

La parole est à M. Guyot pour soutenir son amendement.

**M. Guyot.** Mesdames, messieurs, j'ai déposé, au nom du groupe communiste et apparentés, l'amendement tendant à remplacer, dans la proposition de résolution complétant l'article 75 du règlement du Conseil de la République, les mots « qu'une seule fois » par les mots : « que trois fois ».

En déposant cet amendement, nous avons le souci de conserver aux différents groupes et à chacun des membres de cette Assemblée le droit de prendre publiquement ses responsabilités pour que le pays puisse juger, en toute clarté, les actes de tous ses représentants au Conseil de la République.

Dans quelques heures, des projets importants pour l'avenir des libertés démocratiques, pour l'avenir du droit syndical, du droit de grève inscrit dans la Constitution, du droit, pour les travailleurs, de défendre leurs conditions de vie et celles de leur famille, vont venir en discussion devant notre Assemblée.

Réduire à un seul scrutin public à la tribune les droits des groupes du Conseil de la République, c'est refuser au pays de connaître, sur chaque point important, la position de ses représentants.

Il y a quelques instants, mon camarade Lemoine a fait des objections d'un autre ordre. Il a indiqué au Conseil de la République, qu'il serait impossible, en toute clarté, de faire connaître au pays nos sentiments respectifs sur des projets tels que le budget, qui tiendront plusieurs séances de cette Assemblée et sur lesquels il ne serait déposé qu'une seule demande de scrutin public à la tribune.

C'est pourquoi, au nom du groupe communiste, j'ai déposé cet amendement, que je demande au Conseil de la République, de bien vouloir adopter. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Marrane.** Je dépose une demande de scrutin public à la tribune.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Trémintin, rapporteur.** Mesdames, messieurs, je crois comprendre le souci qui, en ce moment, préoccupe notre collègue, M. Guyot. Je suis persuadé que c'est un souci très respectable et qu'il n'a nullement, en demandant qu'il y ait au moins trois scrutins pour chaque groupe, le dessein de prolonger les débats.

Dans ces conditions, et en lui supplant cet état d'âme, je vais tout de suite apaiser ses scrupules en prenant le règlement lui-même qui, à propos du scrutin public à la tribune, article 75, dispose, au dernier alinéa :

« Si, avant l'ouverture d'un scrutin public à la tribune, quel qu'en soit l'objet, il est présenté une demande de renvoi de ce scrutin, signée soit du président d'un groupe comprenant au moins quinze membres, y compris les conseillers apparentés, soit de quinze conseillers, le Conseil de la République statue sur cette demande au scrutin public ordinaire. »

Et voici la dernière phrase, qui me paraît tout à fait apaisante, monsieur Guyot :

« Cette demande de renvoi ne peut être présentée qu'une seule fois sur le même objet. »

En proposant aujourd'hui la même procédure en ce qui concerne les votes publics à la tribune d'une façon générale, nous appliquons le principe qui est déjà inscrit dans le règlement.

Il y a donc parallélisme et, dans ces conditions, vous comprendrez que la commission, qui tient autant que possible à s'inspirer du règlement déjà adopté, repousse l'amendement de M. Guyot, quelles que soient les bonnes intentions qui l'animent.

**M. le président.** La commission repousse l'amendement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public à la tribune sur l'amendement de M. Guyot.

Cette demande est appuyée des trente signatures réglementaires (1).

Il va être procédé à l'appel nominal de ces signataires.

(*Il est procédé à l'appel.*)

**M. le président.** L'appel auquel il vient d'être procédé constate la présence de trente signataires.

**M. Marrane.** Monsieur le président veut-il nous dire si le quorum est atteint.

(1) La demande de scrutin est signée par : MM. Baron, Molinié, Larrivière, Poirot, Mmes Girault, Claeys, MM. Le Bluz, Lazare, Cardonne, Prévost, Berlioz, Mme Dumont Yvonne, MM. Le Coënt, Léro, Laurent, Nicod, Mermet-Guyennet, Mme Vigier Jeanne, MM. Guyot, Lemoine, David, Tubert, Roudel, A. Legeay, Willard, Baret, Vittori, Lefranc, Marrane, Rosset, Mauvais.

**M. le président.** Le bureau me fait savoir que le quorum n'est pas atteint.

Il ne peut donc pas être procédé à un scrutin public à la tribune.

**M. Marrane.** A la prochaine séance !

**M. le président.** Vous connaissez la procédure ?

Quelqu'un demande-t-il une nouvelle séance et à quelle heure ?

Quel excellent travail républicain ! Cela grandit vraiment l'Assemblée ! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Léo Hamon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Léo Hamon.

**M. Léo Hamon.** Je conçois fort bien qu'il ne soit pas possible de procéder au scrutin public à la tribune qui a été envisagé. Mais trois autres amendements ont été déposés et il est fort possible que la discussion sur ces amendements puisse être indépendante du sort du premier. Rien ne dit, d'ailleurs, qu'un scrutin public à la tribune sera demandé pour eux.

Il y aurait donc peut-être intérêt à épuiser la discussion.

**M. le président.** Monsieur Hamon, je ne vous croyais pas si naïf ! (*Sourires.*)

**M. Léo Hamon.** Nous aurons, au moins, épuisé la discussion...

**M. le président.** Vous n'aurez rien épuisé du tout !

Il y a un amendement sur lequel le groupe communiste demande un scrutin public à la tribune. Nous avons constaté que le quorum n'est pas atteint ; le scrutin ne peut pas avoir lieu.

Vous ne pouvez pas passer aux autres amendements avant de vous être prononcés sur celui-ci sauf, bien entendu, si son auteur le retire.

**M. Léo Hamon.** Je m'excuse d'insister. Je crains que l'auteur de l'amendement ne veuille pas nous consentir cette facilité, mais il appartient au Conseil de savoir s'il veut discuter les autres amendements indépendamment du sort du premier et s'il y a véritablement indivisibilité. S'il n'y a pas indivisibilité, nous pouvons aborder l'examen des autres amendements.

Nous aurons, de toute façon, terminé la discussion, et si vraiment un scrutin public est, par extraordinaire, exigé sur les autres amendements, il sera procédé d'un seul coup à l'examen des autres amendements au cours d'une prochaine séance. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** Je regrette, mais il y a un règlement pour tout le monde et je dois m'y conformer.

**M. Lemoine.** Quand il existe !

**M. le président.** Il existe, vous vous en êtes aperçus.

Lorsqu'un amendement est présenté, si son auteur ne le retire pas, l'amendement doit être discuté.

Ce que vous demandez est possible lorsqu'il s'agit d'articles différents. Mais ce n'est pas ici le cas puisqu'il n'y a qu'un seul article avec quatre amendements déposés tous les quatre par le groupe communiste : deux par M. Guyot et deux par M. Nicod.

Le groupe communiste va demander — je crois ne pas trahir sa pensée, en tout cas je la devine comme beaucoup d'autres — un scrutin à la tribune sur chacun d'eux.

**M. Vanrullen.** Dans l'intérêt du personnel! (*Bruit à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Alors, pourquoi perdre notre temps ?

**M. Léo Hamon.** Je sais bien que nous n'échapperons pas à quatre scrutins à la tribune, mais au lieu d'avoir quatre renvois à quatre reprises, nous aurons quatre renvois à une seule séance. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** Ce n'est pas possible.

**M. Marrane.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Marrane.

**M. Marrane.** Je veux simplement attirer l'attention de l'Assemblée sur ce fait qu'un journal de ce matin rappelle que, dans une autre circonstance historique, la discussion sur la deuxième loi scélérate a duré quatorze séances.

Vous n'avez pas à espérer que le groupe communiste ne sera pas fidèle à la tradition républicaine. (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*) Il se battra le plus longtemps possible pour faire échec à cette loi scélérate.

Par conséquent, tous les moyens de procédure — soyez-en certains — seront utilisés par nous jusqu'au dernier moment.

**M. le président.** Alors, monsieur Hamon, vous êtes fixé maintenant ?

M. Marrane vous dit, au nom de son groupe, qu'il emploiera tous les moyens que la procédure met à sa disposition, et parmi ces moyens, il ne le cache pas, il y a le scrutin public à la tribune.

La présidence est dans l'obligation, en vertu du règlement, de constater si le quorum existe ou non. S'il n'existe pas, je suis bien obligé de lever la séance à chaque demande de scrutin public à la tribune.

Je ne peux pas faire autrement. Ce n'est pas moi qui recherche les moyens de faire traîner la séance. Une demande de scrutin public étant déposée et le quorum n'étant pas atteint, force est de s'arrêter.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Il nous faut donc fixer la date de la prochaine séance publique.

**M. Léo Hamon.** Je m'incline devant votre argument si vous m'indiquez le texte du règlement qui précise qu'il ne peut pas être passé à la discussion des amendements aussi longtemps qu'il n'a pas été statué sur le précédent.

**M. le président.** Voyons, monsieur Hamon, il y a, à l'article unique en discussion, un amendement qui modifie déjà les premiers mots, puis un deuxième, puis un troisième, ainsi de suite, pour un texte qui n'a que quatre lignes.

Comment pouvez-vous poursuivre la discussion d'un texte sans vous arrêter aux premières propositions de modification ? Cela n'a pas de sens, et, réglementairement, ce n'est pas possible.

**M. Hauriou.** Je demande que l'Assemblée tienne sa prochaine séance dans une heure.

**M. Marrane.** Je propose qu'elle ait lieu mardi après-midi.

Je dépose une demande de scrutin public.

**M. le président.** Je suis saisi de deux propositions: d'une part, M. Hauriou demande que la prochaine séance ait lieu dans une heure, et d'autre part, M. Marrane demande qu'elle ait lieu mardi après-midi.

Je mets aux voix la proposition dont la date est la plus éloignée.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Marrane, président du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

(*M. Robert Sérot, vice-président, remplace M. Monnerville au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ROBERT SEROT

**M. le président.** MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder au pointage des votes.

La séance est suspendue pendant cette opération.

(*La séance, suspendue à neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à neuf heures quarante-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur la proposition de M. Marrane, tendant à fixer la date de la prochaine séance du Conseil de la République au mardi 2 décembre:

Nombre des votants .....	294
Majorité absolue .....	148
Pour l'adoption ....	84
Contre l'adoption ..	210

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je vais maintenant mettre aux voix la proposition de M. Hauriou qui tend à fixer la date de la prochaine séance à ce matin 30 novembre, à dix heures quarante-cinq minutes.

**M. Serge Lefranc.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Lefranc.

**M. Serge Lefranc.** J'interviens dans le même sens que tout à l'heure, malgré les ironies qui se sont manifestées sur certains bancs.

Nous apprenons que le personnel est de plus en plus fatigué. (*Interruptions sur divers bancs.*)

**M. Hauriou.** Grâce à vous!

**M. Serge Lefranc.** Nous apprenons surtout que les sténographes, à qui nous devons rendre hommage, ne pourront plus tenir longtemps.

**M. Vanrullen.** Vous pouvez mettre fin à cette situation en retirant votre proposition.

**M. Serge Lefranc.** Il n'y a pas de raison...

**M. Vanrullen.** Dictature de la minorité!

**M. Serge Lefranc.** ...mais nous faisons une nouvelle proposition, celle de nous réunir ce soir à dix-huit heures.

**M. Vanrullen.** Non, non!

*A l'extrême gauche.* Si vous avez la majorité, c'est parce que vous êtes alliés au parti américain!

**M. le président.** Je dois mettre d'abord aux voix la date la plus éloignée, proposée par M. Lefranc, c'est-à-dire ce soir, à dix-huit heures.

(*La proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.*)

**M. Mauvais.** Il y a doute.

**M. Alain Poher.** Vous n'êtes pas secrétaire, monsieur Mauvais.

**M. Mauvais.** Mais je regarde aussi ce qui se passe.

**M. le président.** Je mets maintenant aux voix la proposition de M. Hauriou, tendant à fixer la prochaine séance à dix heures quarante-cinq minutes.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par M. Marrane au nom du groupe communiste.

**M. Hauriou.** C'est pour le personnel!

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

**M. le président.** MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à neuf heures cinquante minutes, est reprise à dix heures quinze minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici, après pointage, le résultat du scrutin sur la proposition de M. Hauriou tendant à fixer la prochaine séance une heure après le résultat du scrutin:

Nombre des votants .....	287
Majorité absolue .....	144
Pour l'adoption ....	214
Contre .....	73

Le Conseil de la République a adopté.

En conséquence, la troisième séance publique de ce jour aura lieu à onze heures vingt minutes, avec l'ordre du jour suivant:

Scrutin public à la tribune sur l'amendement n° 1 de M. Guyot et les membres du groupe communiste et apparentés sur la proposition de résolution de MM. Walker, Roubert, Charles Brune et Georges Pernot tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
du Conseil de la République,  
CH. DE LA MORANDIÈRE.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

2<sup>e</sup> séance du dimanche 30 novembre 1947.

## SCRUTIN (N° 94)

Sur la question préalable opposée par M. Lemoine à la proposition de résolution de MM. Maurice Walker, Alex Roubert, Charles Brune et Georges Pernot tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République. (Scrutin public à la tribune.) (Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 122  
Majorité absolue ..... 62  
Pour l'adoption ..... 31  
Contre ..... 91

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM. Baret (Adrien), la Réunion. Baron Berlioz Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales. Mme Claeys. David (Léon). Mme Dumont (Yvonne). Mme Girault. Guyot (Marcel). Helleu. Larribère. Laurenti. Lazare. Le Coent.	Le Druz. Lefranc. Legeay. Lemoine. Lero Marrane. Mauvais. Mermet-Guyennet. Molinié. Nicod. Poirot (René). Prévost. Rosset. Roudel (Baptiste). Tubert (général). Vittori. Willard (Marcel).
--	--

## Ont voté contre :

MM. Aguesse. André (Max). Armengaud. Ascencio (Jean). Avinin. Baratgin. Barré (Henri), Seine. Bendjelloul (Mohamed-Salah). Boisrond. Bonnesfous (Raymond). Mme Brossolette (Gilberte-Pierre). Brune (Charles), Eure-et-Loir. Brunet (Louis). Brunhes (Julien), Seine. Brunot. Buffet (Henri). Cardin (René), Eure. Caspary. Charles-Cros. Charlet. Chatagner. Chaumel. Chochoy. Cozzano. Dadu. Debray. Delmas (Général). Mme Devaud. Duchet. Duclercq (Paul). Dulin. Dumas (François). Durand-Reville. Félice (de). Ferracci. Gatling. Gautier (Julien). Grassard. Guirrice. Gustave. Hamon (Léo). Hauriou. Henry. Hyvrard. Ignacio Pinto (Louis).	Jacques-Destrée. Janton. Jaouen (Yves), Finistère. Jarré. Lafleur (Henri). Lagarrosse. La Gravière. Landry. Le Goff. Le Sasseur-Bolsauné. Leuret. Menditte (de). Menu. Meyer. Monnet. Montalembert (de). N'Joya (Arouna). Okala (Charles). Pairault. Pajot (Hubert). Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé). Georges Pernot. Ernest Pezet. Poher (Alain). Poirault (Emile). Pujol. Renaison. Reverbori. Rochereau. Rochette. Mme Rollin. Roubert (Alex). Salvago. Mme Saunier. Sempé. Sérot (Robert). Slaui. Simon (Paul). Soldani. Trémintin. Mlle Trinquier. Vanrullen. Verdeille. Vignard (Valentin-Pierre). Vourc'h. Walker (Maurice).
---	---

## N'ont pas pris part au vote :

MM. Abel-Durand. Alic. Amiot (Edouard). Anghiley. Aussel. Bardon-Damarzid. Bechir Sow. Bellon. Bène (Jean). Renoit (Alcide). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boivin-Champeaux. Bordeneuve. Borgeaud. Bossanne (André), Drôme. Bossou (Charles), Haute-Savoie. Boudet. Bouloux. Boyer (Jules), Loire. Boyer (Max), Sarthe. Bréttes. Brier. Mme Brion. Mme Brisset. Brizard. Buard. Calonne (Nestor). Carcassonne. Mme Cardot (Marie-Hélène). Charles. Cayrou (Frédéric). Chambriard. Champeix. Chauvin. Cherrier (René). Claireaux. Clairefond. Colardeau. Colonna. Coste (Charles). Coudé du Foresto. Courrière. Dassaud. Décaux (Jules). Defrance. Delfortrie. Denvers. Depreux (René). Diop. Djama (Ali). Djaument. Drey. Doucouré (Amadou). Doumenc. Dubois (Célestin). Mme Dubois (Juliette). Duhourquet. Dujardin. Mlle Dumont (Mireille). Dupic. Mme Eboué. Ehm. Etifier. Fournier. Fourré. Fraisseix. Franceschi. Gadoin. Gargominy. Gasser. Gérard. Gerber (Marc), Seine. Gerber (Philippe), Pas-de-Calais. Giauque. Gilson. Grangeon. Gravier (Robert). Meurthe-et-Moselle. Grénier (Jean-Marie), Vosges. Grimal. Grimaidi. Salomon Grumbach. Guénin. Guissou. Amédée Guy. Hocquard. Jaouen (Albert), Finistère. Jauneau.	Jayr. Jouve (Paul). Jullien. Kneicht. Lacaze (Georges). Lafay (Bernard). Laffargue. Landaboure. Le Contel (Corentin). Mme Lefaucheux. Léonetti. Le Terrier. Liénard. Longchambon. Mahdad. Maire (Georges). Mammonat. Marintabouret. Martel (Henri). Masson (Hippolyte). M'Bodje (Mamadou). Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var. Minvielle. Molie (Marcel). Montgascon (de). Montier (Guy). Morel (Charles), Lozère. Mostefai (El-Hadi). Moutet (Marius). Muller. Naime. Novat. Ott. Ou Rabah (Abdelmadjid). Mme Oyon. Mme Pacaut. Paget (Alfred). Paquirissamypoullé. Paul-Boncour. Pauly. Paumelle. Peschaud. Pfleger. Pialoux. Mme Pican. Pinton. Plait. Poincelot. Poisson. Pontille (Germain). Primet. Quesnot (Joseph). Quessot (Eugène). Racaut. Rausch (André). Rehault. Richard. Mme Roche (Marie). Rogier. Romain. Rolinat. Rouel. Rucart (Marc). Sablé. Saïah. Saint-Cyr. Sarrien. Satonnet. Sauer. Sauvertin. Serrure. Siabas. Sid Cara. Simard (René). Socé (Ousmane). Southon. Streiff. Teyssandier. Thomas (Jean-Marie). Tognard. Touré (Fodé Mamadou). Vergnole. Mme Vialle. Victoor. Vieljeux. Mme Vigier. Vilhet. Viple. Voyant. Währung. Westphal. Zyromski, Lot-et-Garonne.
---	---

## Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Bczara.	Raherivelo. Ranaivo.
----------------	-------------------------

## Excusée ou absents par congé :

MM. Bollaert (Emile), Giacomoni.	Majga (Mohamadou-Djibrilla).
--	------------------------------

## N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Callacha).

## N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

## SCRUTIN (N° 95)

Sur la proposition de M. Marrane tendant à fixer la date de la prochaine séance au mardi 2 décembre.

Nombre des votants..... 291  
Majorité absolue ..... 146  
Pour l'adoption ..... 84  
Contre ..... 207

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM. Anghiley. Baret (Adrien), la Réunion. Baron. Bellon. Benoit (Alcide). Berlioz. Bouloux. Mme Brion. Mme Brisset. Buard. Calonne (Nestor). Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales. Cherrier (René). Mme Claeys. Colardeau. Coste (Charles). David (Léon). Décaux (Jules). Defrance. Djama (Ali). Djaument. Dubois (Célestin). Mlle Dubois (Juliette). Duhourquet. Dujardin. Mlle Dumont (Mireille). Mme Dumont (Yvonne). Dupic. Etifier. Fourré. Fraisseix. Franceschi. Mme Girault. Grangeon. Guyot (Marcel). Jaouen (Albert), Finistère. Jauneau. Knecht. Lacaze (Georges). Landaboure. Larribère.	Laurenti. Lazare. Le Coent. Le Contel (Corentin). Le Druz. Lefranc. Legeay. Lemoine. Lero. Mammonat. Marrane. Martel (Henri). Mauvais. Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var. Mermat-Guyennet. Molinié. Muller. Naime. Nicod. Mme Pacaut. Paquirissamypoullé. Mme Pican. Poincelot. Poirot (René). Prévost. Primet. Mme Roche (Marie). Rosset. Roudel (Baptiste). Rouel. Sablé. Sauer. Sauvertin. Tubert (Général). Vergnole. Victoor. Mme Vigier. Vilhet. Vittori. Willard (Marcel). Zyromski, Lot-et-Garonne.
---	---

## Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Aguesse. Alic. Amiot (Edouard). André (Max). Armengaud. Ascencio (Jean). Aussel. Avinin. Baratgin.	Bardon-Damarzid. Barré (Henri), Seine. Bechir Sow. Bène (Jean). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bonnesfous (Raymond). Bordeneuve. Borgeaud.
---	---

Bossanne (André), Drôme.  
 Bosson (Charles), Haute-Savoie.  
 Boudet.  
 Boyer (Jules), Loire.  
 Boyer (Max), Sarthe.  
 Brettes.  
 Brier.  
 Brizard.  
 Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), Eure-et-Loir.  
 Brune (Charles), Eure-et-Loir.  
 Brunet (Louis).  
 Brunhes (Julien), Seine.  
 Brunot.  
 Buffet (Henri), Carcassonne.  
 Cardin (René), Eure.  
 Mme Cardot (Marie-Hélène), Carles.  
 Caspary.  
 Cayrou (Frédéric), Champeix.  
 Charles-Cros, Charlet.  
 Chatagner, Chaumel, Chauvin, Chochoy, Claireaux, Clairefond, Colonna, Courrière, Cozzano, Dadu, Dassaud, Debray, Delfortrie, Delmas (général), Denvers, Depreux (René), Mme Devaud, Diop, Dorey, Doucouré (Amadou), Doumenc, Duchet, Duclercq (Paul), Dulin, Dumas (François), Durand-Reville, Mme Eboué, Ehm, Félice (de), Ferracci, Fournier, Gadoin, Gargominy, Gasser, Gatuing, Gautier (Julien), Gérard, Gerber (Marc), Seine, Gerber (Philippe), Pas-de-Calais, Giauque, Gilson, Grassard, Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle, Grenier (Jean-Marie), Vosges, Grimal, Grimaldi, Salomon Grumbach, Guénin, Guirriec, Gustave, Amédée Guy, Hamon (Léo), Hauriou, Hellen, Henry, Hocquard, Hyvrard, Ignacio-Pinto (Louis), Jacques-Destrée, Janton, Jaouen (Yves), Finistère, Jarié, Jayr, Jouve (Paul), Julien, Lafay (Bernard),

Laffargue, Lafleur (Henri), Lagarosse, La Gravière, Landry, Mme Lefauchaux, Le Goff, Léonetti, Le Sassièr-Bolsauné, Le Terrier, Leuret, Liénard, Longchambon, Maire (Georges), Marintabouret, Masson (Hippolyte), M'Bodje (Mamadou), Menditte (de), Menu, Meyer, Minvielle, Monnet, Montalembert (de), Montgascon (de), Montier (Guy), Moutet (Marius), N'Joya (Arouna), Novat, Okala (Charles), Ott, Mme Oyon, Paget (Alfred), Pairault, Pajot (Hubert), Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé), Paul-Boncour, Pauly, Paumelle, Georges Pernot, Ernest Pezet, Pfeiffer, Pinton, Plait, Pohér (Alain), Poirault (Emile), Poisson, Pontille (Germain), Pujol, Quesnot (Joseph), Quesnot (Eugène), Râcault, Rausch (André), Rebault, Renaison, Reverberi, Richard, Rochereau, Rochette, Rogier, Mme Rollin, Romain, Rotinat, Roubert (Alex), Rucart (Marc), Saint-Cyr, Salvago, Sarrien, Satonnet, Mme Saunier, Sempé, Sérot (Robert), Serrure, Siabas, Siaut, Simard (René), Simon (Paul), Socé (Ousmane), Soldani, Southon, Streml, Teyssandier, Thomas (Jean-Marie), Tognard, Touré (Fodé Mamadou), Trémintin, Mlle Trinquier, Vanrullen, Verdelle, Mme Vialle, Vieljeux, Vignard (Valentin-Pierre), Viple, Youre'h, Voyant, Walker (Maurice), Wehrung, Westphal,

**N'ont pas pris part au vote :**

<b>MM.</b> Bendjelloul (Mohamed-Salah), Chambriard, Coudé du Foresta, Guissou, Mahdad, Molle (Marcel),	<b>Morel (Charles),</b> Lozère, Mostefai (El-Hadi), Ou Rabah (Adbelmadjid), Peschaud, Pialoux, Safah, Sid Cara.
--	--

**Ne peuvent prendre part au vote :**

<b>MM.</b> Bézara,	Raherivelo, Ranaivo.
-----------------------	-------------------------

**Excusés ou absents par congé :**

<b>MM.</b> Bollaert (Emile), Giacomoni,	Matga (Mohamadou Djibrilla).
---	------------------------------

**N'a pas pris part au vote :**

*Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :*

M. Subbiah (Cailacha).

**N'a pas pris part au vote :**

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	200
Majorité absolue .....	148
Pour l'adoption .....	84
Contre .....	206

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 96)**

*Sur la proposition de M. Marrane tendant à fixer la date de la prochaine séance du Conseil de la République au mardi 2 décembre. (Résultat du pointage.)*

Nombre des votants.....	204
Majorité absolue .....	148
Pour l'adoption .....	84
Contre .....	210

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

<b>MM.</b> Anghiler, Barét (Adrien), la Réunion, Mme Baron, Beilon, Eenoit (Alcide), Berlioz, Bouloux, Mme Brion, Mme Brisset, Buard, Calonne (Nestor), Cardonne (Gaston), Pyénées-Orientales, Cherrier (René), Mme Claeys, Colardeau, Costé (Charles), David (Léon), Décaux (Jules), Defrance, Djamah (Ali), Djaument, Dubois (Célestin), Mlle Dubois (Juliette), Duhourquet, Dujardin, Mlle Dumont (Mireille), Mme Dumont (Yvonne), Dupic,	Etlier, Fourré, Fraisseix, Franceschi, Mme Girault, Grangeon, Guyot (Marcel), Jaouen (Albert), Finistère, Jaumeau, Knecht, Lacaze (Georges), Landaboure, Larribère, Laurenti, Lazare, Le Coent, Le Contel (Corentin), Le Druz, Lefranc, Legeay, Lemoine, Lero, Mammonat, Marrane, Martel (Henri), Mauvais, Mercier (François), Merle (Faustin), Afrique du Nord, Merle (Toussaint), Var, Mermet-Guyennet, Moliné,
---	---

Muller,  
Naime,  
Nicod,  
Mme Pacaut,  
Paquirissampoullé,  
Mme Pican,  
Poincelot,  
Poirot (René),  
Prévost,  
Primet,  
Mme Roche (Marie),  
Rosset,  
Roudel (Baptiste).

Rouel,  
Sablé,  
Sauer,  
Sauvertin,  
Tubert (Général),  
Vergnole,  
Victoor,  
Mme Vigier,  
Vilhet,  
Vittori,  
Willard (Marcel),  
Zyromski, Lot-et-Garonne.

**Ont voté contre :**

**MM.**  
Abel-Durand,  
Aguesse,  
Airlc,  
Amiot (Edouard),  
André (Max),  
Armengaud,  
Ascencio (Jean),  
Aussel,  
Avinin,  
Baratgin,  
Bardon-Damarzid,  
Barré (Henri), Seine,  
Bechir Sow,  
Bène (Jean),  
Berthelot (Jean-Marie),  
Bocher,  
Boisrond,  
Boivin-Champeaux,  
Bonnefous (Raymond),  
Bordeneuve,  
Borgeaud,  
Bossanne (André), Drôme,  
Bosson (Charles), Haute-Savoie,  
Boudet,  
Boyer (Jules), Loire,  
Boyer (Max), Sarthe,  
Brettes,  
Brier,  
Brizard,  
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre),  
Brune (Charles), Eure-et-Loir,  
Brunet (Louis),  
Brunhes (Julien), Seine,  
Brunot,  
Buffet (Henri),  
Carcassonne,  
Cardin (René), Eure,  
Mme Cardot (Marie-Hélène),  
Carles,  
Caspary,  
Cayrou (Frédéric),  
Chambriard,  
Champeix,  
Charles-Cros,  
Charlet,  
Chatagner,  
Chaumel,  
Chauvin,  
Chochoy,  
Claireaux,  
Clairefond,  
Colonna,  
Courrière,  
Cozzano,  
Dadu,  
Dassaud,  
Debray,  
Delfortrie,  
Delmas (Général),  
Denvers,  
Depreux (René),  
Mme Devaud,  
Diop,  
Dorey,  
Doucouré (Amadou),  
Doumenc,  
Duchet,  
Duclercq (Paul),  
Dulin,  
Dumas (François),  
Durand-Reville,  
Mme Eboué,  
Ehm,  
Félice (de),  
Ferracci,  
Fournier,

Gadoin,  
Gargominy,  
Gasser,  
Gatuing,  
Gautier (Julien),  
Gérard,  
Gerber (Marc), Seine,  
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais,  
Giauque,  
Gilson,  
Grassard,  
Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle,  
Grenier (Jean-Marie), Vosges,  
Grimal,  
Grimaldi,  
Salomon Grumbach,  
Guénin,  
Guirriec,  
Gustave,  
Amédée Guy,  
Hamon (Léo),  
Hauriou,  
Hellen,  
Henry,  
Hocquard,  
Hyvrard,  
Jacques-Destrée,  
Janton,  
Jaouen (Yves), Finistère,  
Jarié,  
Jayr,  
Jouve (Paul),  
Julien,  
Lafay (Bernard),  
Laffargue,  
Lafleur (Henri),  
Lagarosse,  
La Gravière,  
Landry,  
Mme Lefauchaux,  
Le Goff,  
Léonetti,  
Le Sassièr-Bolsauné,  
Le Terrier,  
Leuret,  
Liénard,  
Longchambon,  
Maire (Georges),  
Marintabouret,  
Masson (Hippolyte),  
M'Bodje (Mamadou),  
Menditte (de),  
Menu,  
Meyer,  
Minvielle,  
Molle (Marcel),  
Monnet,  
Montalembert (de),  
Montgascon (de),  
Montier (Guy),  
Morel (Charles), Lozère,  
Moutet (Marius),  
N'Joya (Arouna),  
Novat,  
Okala (Charles),  
Ott,  
Mme Oyon,  
Paget (Alfred),  
Pairault,  
Pajot (Hubert),  
Mme Patenôtre (Jacqueline-André-Thomé),  
Paul-Boncour,  
Paumelle,  
Georges Pernot,  
Peschaud,  
Ernest Pezet,

Pfleger.  
Pialoux.  
Pinton.  
Plait.  
Poher (Alain).  
Poirault (Emile).  
Poisson.  
Pontille (Germain).  
Pujol.  
Quesnot (Joseph).  
Quesnot (Eugène).  
Racault.  
Rausch (André).  
Rechault.  
Renaison.  
Reverberi.  
Richard.  
Rochereau.  
Rochette.  
Rogier.  
Mme Rollin.  
Romain.  
Rotinat.  
Roubert (Alex).  
Rucart (Marc).  
Saint-Cyr.  
Salvago.  
Sarrien.  
Satonnet.  
Mme Saunier.

Sempé.  
Sérot (Robert).  
Serrure.  
Siabas.  
Slaout.  
Simard (René).  
Simon (Paul).  
Socé (Ousmane).  
Soldani.  
Southon.  
Streiff.  
Teyssandier.  
Thomas (Jean-Marie).  
Tognard.  
Touré (Fodé Mama-dou).  
Trémintin.  
Mlle Trinquier.  
Vanrullen.  
Verdeille.  
Mme Vialle.  
Vieljeux.  
Vignard (Valentin-Pierre).  
Viple.  
Vourc'h.  
Voyant.  
Walker (Maurice).  
Wehrung.  
Westphal.

Arméngaud.  
Ascencio (Jean).  
Aussel.  
Avinin.  
Baratgin.  
Bardon-Darnazid.  
Barré (Henri), Seine.  
Bechir Sow.  
Bène (Jean).  
Berthelot (Jean-Marie).  
Bocher.  
Boisron.  
Boivin-Champeaux.  
Bonnetous (Raymond).  
Bordeneuve.  
Borgeaud.  
Bossanne (André), Drôme.  
Bossou (Charles), Haute-Savoie.  
Boudet.  
Boyer (Jules), Loire.  
Boyer (Max), Sarthe.  
Brettes.  
Brier.  
Brizard.  
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).  
Brune (Charles), Eure-et-Loir.  
Brunet (Louis).  
Brunhes (Julien), Seine.  
Brunot.  
Buffet (Henri).  
Carcassonne.  
Cardin (René), Eure.  
Mme Cardot (Marie-Hélène).  
Carles.  
Caspary.  
Cayrou (Frédéric).  
Champeix.  
Charles-Cros.  
Charlet.  
Chalagner.  
Chaumel.  
Chauvin.  
Chochoy.  
Claireaux.  
Clairefond.  
Colonna.  
Coudé du Foresto.  
Courrière.  
Cozzano.  
Dadu.  
Dassaud.  
Debray.  
Delfortrie.  
Delmas (Général).  
Denvers.  
Depreux (René).  
Mine Devaud.  
Diop.  
Dorey.  
Doucouré (Amadou).  
Doumenc.  
Duchet.  
Duclercq (Paul).  
Dulin.  
Dumas (François).  
Durand-Reville.  
Mme Ebeudé.  
Ehm.  
Félice (de).  
Ferracci.  
Fournier.  
Fourré.  
Gadoin.  
Gargominy.  
Gasser.  
Gatting.  
Gautier (Julien).  
Gérard.  
Gerber (Marc), Seine.  
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais.  
Glaucque.  
Gilson.  
Grassard.  
Gravier (Robert).  
Grenier (Jean-Marie), Vosges.  
Grimal.  
Grimaldi.  
Salomon Grumbach.

Guénin.  
Guirrie.  
Guissou.  
Gustave.  
Amédée Guy.  
Hamon (Léo).  
Hauriou.  
Helleu.  
Henry.  
Hocquard.  
Hyvrard.  
Ignacio-Pinto (Louis).  
Jacques-Deslrée.  
Janton.  
Jaouen (Yves), Finistère.  
Jarrié.  
Jauneau.  
Jay.  
Jouve (Paul).  
Jullien.  
Lafay (Bernard).  
Laffargue.  
Lalleur (Henri).  
Lagarrosse.  
La Gravière.  
Landry.  
Le Contel (Corentin).  
Mme Lelauchoux.  
Le Goff.  
Léonetti.  
Le Sassié-Boisauné.  
Le Terrier.  
Leuret.  
Lignard.  
Lengchambon.  
Maire (Georges).  
Marintabouret.  
Masson (Hippolyte).  
M'Bojje (Mamadou).  
Menditte (de).  
Menu.  
Meyer.  
Minvielle.  
Monnet.  
Montalembert (de).  
Montgascon (de).  
Montier (Guy).  
Moutet (Marius).  
N'Joya (Arouna).  
Novat.  
Okala (Charles).  
Ott.  
Mme Oyon.  
Paget (Alfred).  
Pairault.  
Pajot (Hubert).  
Mme Patenôtre (Jacqueline-André-Thomé).  
Paul-Boncour.  
Pauly.  
Paumelle.  
Georges Pernot.  
Ernest Pezet.  
Pfleger.  
Pinton.  
Plait.  
Poher (Alain).  
Poincelet.  
Poirault (Emile).  
Poisson.  
Pontille (Germain).  
Pujol.  
Quesnot (Joseph).  
Quesnot (Eugène).  
Racault.  
Rausch (André).  
Rechault.  
Renaison.  
Reverberi.  
Richard.  
Rochereau.  
Rochette.  
Rogier.  
Mme Rollin.  
Romain.  
Rotinat.  
Roubert (Alex).  
Rouel.  
Rucart (Marc).  
Saint-Cyr.  
Salvago.  
Sarrien.  
Satonnet.  
Mme Saunier.  
Sempé.  
Serrure.

Siabas.  
Siaut.  
Simard (René).  
Simon (Paul).  
Socé (Ousmane).  
Soldani.  
Southon.  
Streiff.  
Teyssandier.  
Thomas (Jean-Marie).  
Tognard.  
Touré (Fodé Mama-dou).  
Trémintin.  
Mlle Trinquier.

Vanrullen.  
Verdeille.  
Mme Vialle.  
Vieljeux.  
Vignard (Valentin-Pierre).  
Viple.  
Vourc'h.  
Voyant.  
Walker (Maurice).  
Wehrung.  
Westphal.  
Zyromski, Lot-et-Garonne.

## Ont voté contre :

MM.  
Anghiley.  
Baret (Adrien), la Réunion.  
Baron.  
Bellon.  
Benoit (Alcide).  
Berlioz.  
Bouloux.  
Mme Brion.  
Mme Brisset.  
Buard.  
Calonne (Nestor).  
Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales.  
Cherrier (René).  
Colardeau.  
Coste (Charles).  
David (Léon).  
Décaux (Jules).  
Defrance.  
Djama (Ali).  
Djaument.  
Dubois (Célestin).  
Mlle Dubois (Juliette).  
Duhourquet.  
Dujardin.  
Mlle Dumont (Mireille).  
Mme Dumont (Yvonne).  
Dupic.  
Etiher.  
Franceschi.  
Mme Girault.  
Grangeon.  
Jaouen (Albert), Finistère.  
Knecht.  
Lacaze (Georges).

Landaboure.  
Larribère.  
Laurent.  
Lazare.  
Le Coent.  
Le Druz.  
Lefranc.  
Legéay.  
Lemoine.  
Lero.  
Mammomat.  
Marrane.  
Martel (Henri).  
Mauvais.  
Mercier (François).  
Merle (Faustin), A. M.  
Mermet-Guyennet.  
Moliné.  
Muller.  
Naime.  
Nicod.  
Paquirissamy Koué.  
Mme Pican.  
Poirot (René).  
Prévost.  
Primet.  
Mme Roche (Marie).  
Rosset.  
Roudel (Baptiste).  
Sablé.  
Sauer.  
Sauvertin.  
Tubert (général).  
Vergnole.  
Victoor.  
Mme Vigier.  
Vilhet.  
Vittori.  
Willard (Marcel).

## N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Bendjelloul (Mohamed-Salah).  
Coudé du Foresto.  
Guissou.  
Ignacio-Pinto (Louis).  
Mahdad.

Mostefai (El-Hadi).  
Ou Rabah (Abdelmadjid).  
Pauly.  
Safah.  
Sid Cara.

## Ne peuvent prendre part au vote :

MM.  
Bézara.

Raherivelo.  
Ranaivo.

## Excusés ou absents par congé :

MM.  
Bollaert (Emile).  
Giacomoni.

Maïga (Mohamadou Djibrilla).

## N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Callacha).

## N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage) : par suite d'une erreur matérielle, le nom de M. Pauly figure dans la liste des membres n'ayant pas pris part au vote ». En réalité, le nom de M. Pauly doit être rétabli dans la liste des membres ayant voté « contre ».

## SCRUTIN (N° 97)

Sur la proposition de M. Hauriou tendant à fixer la prochaine séance une heure après le résultat du scrutin. (Résultat du pointage).

Nombre des votants..... 287  
Majorité absolue ..... 144  
Pour l'adoption ..... 214  
Contre ..... 73

Le Conseil de la République a adopté.

## Ont voté pour :

MM.  
Abel-Durand.  
Aguesse.

Alric.  
Amiot (Edouard).  
André (Max).

## N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Bendjelloul (Mohamed-Salah).  
Chambriard.  
Mme Claeys.  
Fraisieux.  
Guyot (Marcel).  
Mahdad.  
Merle (Toussaint), Var.  
Molle (Marcel).

Morel (Charles), Lozère.  
Mostefai (El-Hadi).  
Ou Rabah (Abdelmadjid).  
Mme Pacaut.  
Peschaud.  
Pialoux.  
Safah.  
Sid Cara.

## Ne peuvent prendre part au vote :

MM.  
Bézara.

Raherivelo.  
Ranaivo.

## Excusés ou absents par congé :

MM.  
Bollaert (Emile).  
Giacomoni.

Maïga (Mohamadou Djibrilla).

## N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Callacha).

## N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Robert Sérot, qui présidait la séance.